

## Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 décembre 2024

*Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Étaient présents :** Eric BERTHELOT, Jean-François CHARRIER, Aurélie COCU, Virginie de ARAUJO, Victor DE SOUSA, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Didier HENGY, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Alain MORLAT

**Étaient absents et représentés :** Laurence CHATREFOU donne pouvoir à Victor DE SOUSA  
Virginie COUTEAU donne pouvoir à David GIBOUTET  
Marie-Élisabeth LELIEVRE donne pouvoir à Maxime LABELLE  
Daniel MARTINEZ donne pouvoir à Alain MORLAT  
Yves- Marie SAUNIER donne pouvoir à Eric BERTHELOT

**Étaient absents excusés :** Julie BARROSO, Clara BEAUJARD, Sandrine GALLEGRO

**Secrétaire de séance :** Virginie de ARAUJO - **Auxiliaire :** Léa BOSSON-WAVRANT

### **Délibération n°2024-57 – Suppression d’emplois**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**Punanimité des membres présents et représentés**,  
**DÉCIDE** de supprimer cinq postes vacants des effectifs.

### **Délibération n°2024-58 – Transformation de deux postes suite à avancement de grade au titre de l’année 2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**Punanimité des membres présents et représentés**,  
**Accepte** la transformation de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, en deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.

### **Délibération n°2024-59 – Transformation d’un poste suite à avancement de grade au titre de l’année 2025**

Le conseil municipal, à l'**Punanimité des membres présents et représentés**,  
**Accepte** la transformation d'un poste de rédacteur territorial, à temps complet, en un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

### **Délibération n°2024-60 – Participation pour la protection sociale complémentaire PRÉVOYANCE dans le cadre d’une procédure de labellisation**

Le conseil municipal, à l'**Punanimité des membres présents et représentés**,  
**Décide** de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (maintien de la rémunération et/ou invalidité et/ou décès).  
Il sera versé une participation mensuelle de 20.00 € à tout agent, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.  
**Approuve** que la participation soit versée directement à l'agent.

### **Délibération n°2024-61 – Ajout de tarifs communaux**

Le conseil municipal, à l'**Punanimité des membres présents et représentés**,  
**APPROUVE** la proposition du Maire d'ajouter un tarif de billetterie à 60 euros.

**Délibération n°2024-62 – : Autorisation au Service de Gestion Comptable de Fontainebleau suite à une erreur matérielle**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, **AUTORISE** le Service de Gestion Comptable de Fontainebleau à mouvementer le compte 1068, concernant le numéro d'inventaire 83.

**Délibération n°2024-63 – Désignation des délégués communaux du syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Pays de Nemours**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, **APPROUVE** Maxime LABELLE en tant que délégué titulaire et Jean-François CHARRIER en tant que délégué suppléant pour la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au sein du SMEAPN.

**Délibération n°2024-64 – Demande de subvention « toutes subventions d'état 2025 »**

Le conseil municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, **ADOpte** l'opération de réhabilitation de la toiture du château, pour un montant de 180 579, 04 euros HT soit 216 694, 85 euros TTC et le taux de financement demandé ; **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention ÉTAT dans le cadre de la programmation 2025 ; **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

**Délibération n°2024-65 – Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif**

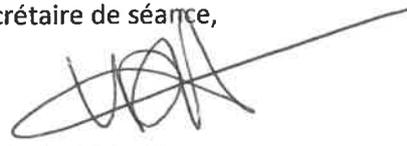
Le conseil municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, **FIXE** pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0,0267 €/m<sup>3</sup> € HT ; **PRÉCISE** que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 10% pour l'assainissement. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Délibération n°2024-66 – Convention d'occupation précaire portant mise à disposition de locaux**

Le conseil municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents et actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

 Le Maire,  
Maxime LABELLE

La secrétaire de séance,

  
Virginie de ARAUJO